

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mardi 16 Janvier 2018 à 20h**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Nombre d'absents excusés : 1

Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 08/01/2018

Date de la publication : 08/01/2018

Acte rendu exécutoire après

transmission en Préfecture le : 22/01/2018

**PRESENTS** : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. LE LIEVRE DE LA MORINIERE Bernard – M. HAMON Emmanuel – Mme VILANON Jacqueline – M. LAALEJ Saad – Mme FROGER Pierrette – Mme BLAIRE Martine – M. MILLET Serge

**ABSENT EXCUSÉ** : M. DEMOL Frédéric

**ABSENT NON EXCUSÉ** :

**SECRETARE** : Mme VILANON Jacqueline

**1. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES DU GROUPE**  
**« SACPA CHENIL SERVICE »**

Monsieur le 3<sup>ème</sup> adjoint explique que le groupe «SACPA chenil service» propose le renouvellement du contrat de prestation de services qui s'achevait le 31/12/2017.

Ce contrat comprend :

- La capture 24h/24 des animaux captifs ou errants à l'aide des moyens adaptés (lassos, fusils hypodermiques) ;
- L'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 kg (les frais afférents au traitement des cadavres seront à la charge du prestataire) ;
- L'exploitation de la fourrière animale ;
- Les frais de garde durant les délais légaux (8 jours ouvrés, loi n° 99-5 du 6 janvier 99) ;
- La cession des animaux à une association de protection animale signataire de la charte éthique après les délais légaux obligatoire ou euthanasie de ces animaux ;
- La prise en charge des frais conservatoires des animaux blessés sur la voie publique à hauteur de 100 € HT. (NB : Ce tarif n'inclut pas la gestion des colonies de chats libres).

Le contrat est conclu pour 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, et pourra être reconduit tacitement 3 fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

Le tarif s'élève à **398,93 € H.T.** pour 2018 (révisable chaque année) ; il est calculé en fonction du nombre d'habitant indiqué au dernier recensement légal de l'INSEE qui était de 353 habitants (en 2014).

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE** le renouvellement du contrat de prestation de services du groupe « SACPA chenil service » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat ci-dessus désigné.

**2. AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE À L'INSTRUCTION DES**  
**AUTORISATIONS D'URBANISME**

Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint informe que l'instruction des autorisations d'urbanisme est confiée depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au service commun de la Communauté de Communes Bretagne Romantique, le « service ADS ».

Cependant, il est apparu qu'un certain nombre de charges n'avait pas été identifiées dans le coût de ce service.

Un avenant n°1 à la convention est donc proposé. Il comprend notamment :

- Les charges de personnels ;
- Les charges de fonctionnement, dont la location des locaux ;
- La maintenance et les évolutions du logiciel commun de gestion du droit du sol ;
- Les investissements matériels nécessaires au seul service commun.

La convention est prorogée pour une durée de 3 ans, et l'avenant n°1 à la convention entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE l'avenant à la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-dessus désigné.**

### **3. SIGNALÉTIQUE DE TRI AU CIMETIÈRE**

Madame FROGER, conseillère municipale, explique qu'une signalétique temporaire de tri sélectif a été mise en place au cimetière, mais il conviendrait d'installer une signalétique claire et résistante aux intempéries.

Les devis proposés par l'entreprise « AWI Publicité » de Gévezé, et l'entreprise « Ozzalid » de Tinténiac, se présentent comme suit :

<b>AWI Publicité - GÉVEZÉ</b>				<b>OZZALID - TINTÉNIAC</b>			
<i>Désignation</i>	<i>Qt</i>	<i>P.U.</i>	<i>Prix H.T.</i>	<i>Désignation</i>	<i>Qt</i>	<i>P.U.</i>	<i>Prix H.T.</i>
Panneau composite aluminium Impression numérique + plastification Polymère Format <b>A4</b>	12	17.20 €	206.40 €	Conception et mise en page des panneaux suivant les éléments fournis par vos soins			100.00 €
Panneau composite aluminium Impression numérique + plastification Polymère Format <b>A3</b>	5	24.40 €	122.00 €	Impression quadri recto sur vinyle polymère Lamination brillante Contre collage sur dibond 3mm Format <b>A4</b>	12		90.00 €
				Impression quadri recto sur vinyle polymère Lamination brillante Contre collage sur dibond 3mm Format <b>A3</b>	5		75.00 €
<b>Total H.T.</b>		<b>328.40 €</b>		<b>Total H.T.</b>			<b>265.00 €</b>
T.V.A.		65.68 €		T.V.A.			53.00 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>		<b>394.08 €</b>		<b>TOTAL T.T.C.</b>			<b>318.00 €</b>

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE le devis de l'entreprise « OZZALID » de Tinténiac, pour un montant de 265.00 € H.T. (soit 318.00 € T.T.C.) ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis ci-dessus désigné.**

#### **4. MISE EN PLACE D'UN MIROIR DE CIRCULATION À « LAUNAY »**

Monsieur le 3<sup>ème</sup> adjoint propose qu'un miroir de circulation soit installé au lieu-dit « Launay », de manière à faciliter la sortie du véhicule d'un habitant présentant un handicap physique important.

Un devis a été demandé auprès du service voirie de la Communauté de Communes Bretagne Romantique.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DONNE un accord de principe pour l'installation d'un miroir de circulation au lieu-dit « Launay », dans l'attente de la présentation d'un devis.**

#### **5. ÉTUDE DE LIMITATION PARCELLAIRE POUR LA RÉHABILITATION DU LAVOIR**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe explique qu'un devis a été demandé à deux géomètres, le cabinet PRIGENT de Rennes et le cabinet EGUIMOS de Combourg, afin d'établir une limitation de parcelle dans le but de réhabiliter l'ancien lavoir se situant « Rue des Randonneurs ».

Le cabinet PRIGENT propose un devis comprenant :

- |   |          |
|---|----------|
| - L'ouverture du dossier et la collecte des informations ;        | 220.00 € |
| - L'état des lieux – topographie ;                                | 400.00 € |
| - Le bornage et la reconnaissance de limites de propriété ;       | 465.00 € |
| - Le recueil des signatures et l'envoi des documents aux parties. | 80.00 €  |

**TOTAL H.T. : 1 165.00 €**

T.V.A. : 233.00 €

**TOTAL T.T.C. : 1 398.00 €**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE de consulter d'autres cabinets de géomètres afin de comparer les prix, et prendra une décision lors d'une séance ultérieure.**

#### **6. CRÉATION DE TALUS**

Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint informe que pour remédier aux problèmes d'inondations et surtout de coulées de boue lors d'intempéries, un devis a été demandé à la Communauté de Communes Bretagne Romantique, pour la création de talus.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a reçu, le 15 Janvier 2018, Madame LE FEON du Syndicat mixte du bassin versant du Linon, représentante de la Police de l'Eau, pour faire un point sur le projet d'aménagement de la zone humide auprès du parcours sportif et les problèmes liés aux intempéries.

Une réunion publique est prévue le Jeudi 1<sup>er</sup> Février 2018 pour informer, débattre des problèmes et exposer les solutions envisageables, pour remédier aux problèmes liés aux intempéries. À cette réunion seront conviés les agriculteurs exploitants les terres et les riverains concernés. Des techniciens du Syndicat mixte du bassin versant du Linon seront également présents.

#### **7. ISOLATION DU GRENIER DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire explique que pour pouvoir bénéficier d'une aide financière pour l'isolation du grenier de la mairie, il faudrait que l'isolation soit un peu plus épaisse.

Effectivement, le R actuel étant de 5.1, le projet n'est pas éligible, car pour une isolation des combles, il faut un R minimum de 6 pour bénéficier de la subvention. Dans ce cas, le

remboursement serait de 3 656 €, ce qui n'est pas négligeable. Pour information, l'isolation actuelle nous a coûté 4 021,39 € TTC.

Le devis complémentaire présenté par l'entreprise « Eco Sain Habitat 35 » se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire H.T.</b>	<b>Montant H.T.</b>
Complément 60mm Pour un coefficient R=6 minimum 3 palettes de 8ppts de 7.5m <sup>2</sup> + 6 ppts	180.00	5.07 €	912.60 €
Panneau trio chanvre coton lin ép 60mm R = 1.50 acermi	45.00	5.34 €	240.30 €
Panneau trio chanvre coton lin ép 60mm R =1.50 acermi			
		<b>Total H.T.</b>	<b>1 152.90 €</b>
		T.V.A.	230.58 €
		<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>1 383.48 €</b>
<b>VARIANTE</b> 45mm 5 demi-palettes de 4 ppts			
Panneau trio chanvre coton lin 30kg/m <sup>3</sup> ép. 45mm R = 1.15	234.00	4.16 €	973.44 €
		<b>Total H.T.</b>	<b>973.44 €</b>
		T.V.A.	194.69 €
		<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>1 168.13 €</b>

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE** la variante du devis de l'entreprise « Eco Sain Habitat 35 », pour un montant de **973.44 € H.T. (soit 1 168.13 € T.T.C.)** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la variante du devis ci-dessus désigné.

## **8. MISE EN PLACE À LA MAIRIE D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE EXTÉRIEUR**

Madame FROGER, conseillère municipale, explique qu'il serait nécessaire qu'un panneau d'affichage soit installé à la mairie, sur le mur extérieur.

Cependant, pour faire une demande de devis il faudrait, dans un premier temps, choisir la taille approximative du panneau.

Les dimensions vont être définies et une décision sera prise lors d'une séance ultérieure.

## **9. PROPOSITION D'ENTRETIEN DE CERTAINS ESPACES VERTS PAR L'ENTREPRISE « VASSAL MICHEL »**

Monsieur le 3<sup>ème</sup> adjoint informe que le service voirie de la Communauté de Communes, qui s'occupe habituellement de l'entretien des espaces verts et des trottoirs de la commune, ne peut pas en assurer toute l'étendue du travail.

Un devis a donc été demandé auprès de l'entreprise « VASSAL Michel » qui entretient le parcours sportif, pour effectuer le nettoyage et le démaussage des trottoirs aux alentours de l'Eglise.

Le devis se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Prix H.T.</b>
Allée bas de l'Eglise - 45m x 1m50 Redessiner l'allée suivant les enrobés Gratter la mousse manuellement Balayer et nettoyer	410,00 €
Allée face à l'Eglise - 76m x 1m20 Gratter la surface mécaniquement Balayer et ramasser les déchets verts	360,00 €
<b>Total H.T.</b>	<b>770,00 €</b>
T.V.A.	154,00 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>924,00 €</b>

Ce devis sera soumis à la Communauté de Communes pour prise en charge.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE le devis de l'entreprise « VASSAL Michel », pour un montant de 770.00 € H.T. (soit 924.00 € T.T.C.) ;**
- **DECIDE de soumettre ce devis à la Communauté de Communes Bretagne Romantique.**

-----

Par ailleurs, concernant le projet du terrain de sport auprès du parcours sportif, déjà proposé par Monsieur VASSAL il y a un an et demi environ, il va se pencher sur le revêtement afin de proposer un revêtement perméable, de façon à respecter la zone humide et ne pas être pénalisé par la Police de l'Eau, tout en réduisant au maximum l'entretien.

## **10. FLEURISSEMENT COMMUNAL ESTIVAL**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle qu'un devis a été proposé par l'entreprise « SCEA Pascal LEPORCHER » pour le renouvellement du fleurissement estival de la commune.

Le devis se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Prix unitaire H.T.</b>	<b>Quantité en 2017</b>	<b>Commande 2018</b>
Jardinière YPMA 80cm	17.27 €	15	<b>15</b>
Jardinière ATECH 80cm	15.96 €	8	<b>8</b>
Jardinière ATECH 100cm	17.27 €	3	<b>3</b>

Les conseillers municipaux soulignent le fait qu'en 2017, les jardinières n'avaient pas toutes des bouchons étanches, et que les fleurs n'étaient pas aussi belles que les années précédentes. Ils souhaiteraient donc que cela soit rectifié.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE de reconduire le fleurissement estival proposé par l'entreprise « SCEA Pascal LEPORCHER », avec une quantité égale à celle de 2017, pour un montant total de 438.54 € H.T. ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis ci-dessus désigné.**

## **11. PROPOSITION D'UN PROJET ARTISTIQUE**

Monsieur le Maire explique que Mademoiselle Juliette CHEVALIER, étudiante à Rennes au centre de formation des Musiciens, a fait parvenir en mairie un courrier expliquant un projet artistique alliant la musique, le chant et la peinture, qu'elle prépare actuellement dans le cadre de ses études.

Dans ce courrier, elle fait la demande de pouvoir faire deux répétitions dans la salle communale (le 27 Janvier et le 7 Avril), dans le but de proposer un spectacle, tout d'abord chez Madame BRAULT le 9 Juin 2018, et pourquoi pas une seconde représentation dans la salle communale de Saint Brieuc des Iffs si le Conseil Municipal y est favorable.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**- DONNE un accord de principe pour que la salle communale soit mise à disposition de Mademoiselle Juliette CHEVALIER les 27 Janvier et 7 Avril 2018 après-midi, pour des répétitions.**

### **DATES A RETENIR :**

- *Jeudi 1<sup>er</sup> Février à 20h00 : Réunion publique au sujet des inondations (en présence des intervenants du Syndicat mixte du bassin versant du Linon)*
- *Lundi 29 Janvier à 20h30 : Préparation du CM (Serge)*
- *Mardi 6 Février à 20h00 : CM*

Séance close à 22<sup>h</sup>15

Prochaine réunion le Mardi 6 Février 2018 à 20<sup>h</sup>00